

Image not found or type unknown



Compromis de vente et bornage

Par **warisse**, le **16/07/2009** à **02:30**

Bonjour, j'ai signé un compromis de vente le 25 juin 2009 pour acquérir un terrain constructible. Sur le compromis, l'adresse du bien est erronée, alors que les références cadastrales sont bonnes, le compromis est-il valide ? Un géomètre devant arpenter et borner le terrain nous précise qu'il existe une différence entre le cadastre et son arpentage, les voisins ont mis leurs clôtures sur mon futur terrain, perte de 80m² sur 810m², quels sont les recours ?